



Affaire suivie par Morgane BLOT  
Mel : [vieassociative@pontcharra.fr](mailto:vieassociative@pontcharra.fr)

Objet : dossiers de demande de subventions 2021

Madame, Monsieur,

Contraintes par les normes sanitaires liées au contexte sanitaire, les associations charrapontaines ont su cette année faire preuve d'ingéniosité, de solidarité et de pertinence dans la pratique de leur activité. La commune est clairement consciente des difficultés que les associations ont pu rencontrer et de l'impact de la crise sur la vie quotidienne et financière de leurs structures.

Je tiens, par ce courrier, à vous assurer de tout le soutien de la municipalité, de moi-même et du service vie associative pour vous accompagner au mieux dans la reprise des activités associatives et dans vos manifestations prévues en 2021.

Être à vos côtés est le leitmotiv de notre action. C'est pourquoi, le service Culture, Vie associative et Animation et moi-même poursuivons notre mission en vous adressant les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2021.

Ces dossiers sont d'ores et déjà téléchargeables sur le site de la ville :

<http://pontcharra.fr/sortir/sports/associations/>.

Pour l'année 2021, en fonction de l'activité de votre association, vous avez la possibilité de remplir un ou plusieurs des dossiers décrits ci-après :

- Une demande de subvention au fonctionnement de l'association 2021 (sur activité 2020) ;
- Une demande de subvention au projet pour 2021 ;
- Une demande de subvention 2021 pour médailles, reconnaissances nationales et distinctions reçues sur l'année 2020 ;

- Une demande de subvention 2021 pour haut niveau reconnu par le Ministère (sur votre activité 2020).

**Ces dossiers doivent être retournés au service Culture, Vie Associative et Animation avant le vendredi 22 janvier 2021.**

Comme chaque année, j'insiste sur la nécessité de remplir **avec précision** le ou les dossier(s) en joignant tous les éléments comptables et financiers demandés. En effet, chaque élément influe directement sur le montant des subventions qui pourrait être attribué. Si ces informations sont manquantes, elles ne pourront être prises en compte dans le calcul des subventions octroyées.

Le service Culture, Vie associative et Animation se tient à votre disposition pour vous aider à remplir le dossier en cas de besoin avec un rendez-vous fixé en amont.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



**L'adjoint délégué  
à la vie associative et sportive,  
Christophe LANSEUR**